

ville de Cambrai



Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

OBJET : N° 7-C

RAPPORTEUR : Madame DELEVALLÉE

INTITULÉ : COMPTABILITE COMMUNALE. Budget annexe « EAU POTABLE ». Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 14 Mars 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. DOBREMETZ Adjoint au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ; M. FLAMEIN ;
M. LAURENT ; M. SIMPERE ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ;
Mme CHATELAIN ; M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;
M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS
M. SIMÉON qui a donné procuration à Mme WIART
M. TRANOY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'instruction comptable M 49, la Ville est dotée d'un budget annexe relatif aux charges et produits liés à l'exploitation du réseau d'eau potable.

Au titre de cet exercice, la section d'exploitation est équilibrée en dépenses et recettes à 222 472.73 €uros.

Les principales dépenses de cette section sont les charges à caractère général et de personnel ainsi que les dotations aux amortissements.

La recette majeure de cette section est la surtaxe évaluée à 150 000,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 688 748.13 €.

Elle comprend un programme de travaux de 500 000€

Depuis la signature de la nouvelle Délégation de Service Public relative à la gestion de l'eau Potable en juillet 2021, le budget de distribution « Eau potable 2022 » sera assujéti à la Taxe sur la Valeur ajoutée.

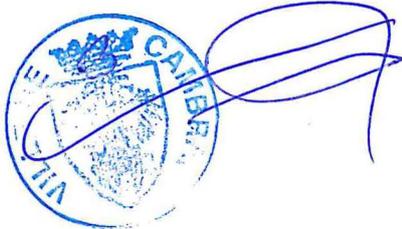
Il vous est demandé aujourd'hui d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Le secrétaire de séance

M. Benoit VAILLANT



Pour le Maire,

Mme Marie-Anne DELEVALLÉE
Maire-Adjointe déléguée aux Finances

